

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 087-218716603-20260605-202627-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/27 EN DATE DU 05/06/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Représentés : 01
Votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 05 juin 2026, à 11h, à la mairie, selon la convocation en date du 29 mai 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes BAYLE. DUBARRY. GIROIR. VIROULET
GERLOT. RABIER

Mrs DELOMENIE. LAVALADE. MOUSNIER. ANTOINE. BORDAS

Monsieur Pierre PETILLON est représenté par Monsieur Daniel LAVALADE.

Madame Florence DUBARRY a été élue secrétaire de séance.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ATEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5711-1),
Vu les statuts de l'ATEC,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en tant que maire représentant par défaut au sein de l'ATEC mais qu'il a la possibilité de désigner un autre membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'Agence Technique Départementale notamment aux assemblées générales.

Il demande au conseil de se prononcer, qui, à l'unanimité des membres présents désigne :

- **Monsieur Daniel LAVALADE** domicilié au 12 lotissement des Chênes à St Martin le Vieux à représenter Monsieur DELOMENIE à l'ATEC

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le secrétaire de séance
Florence DUBARRY

Transmise à la préfecture le
Affichée le